

REVUE DE PRESSE



25 OCTOBRE 2016

> 07 NOVEMBRE 2016



Création d'un forum social et citoyen

La première décision du conseil communautaire qui s'est déroulé vendredi 21 octobre, dans la salle multi-activité de Pont-Saint-Vincent, concernait le projet de territoire. Celui-ci, adopté à la majorité, présentait les grandes orientations de Moselle et Madon pour les cinq années à venir.

Comme l'expliquait le président, Filipe Pinho, le nouveau projet de territoire veut privilégier la démarche participative et citoyenne et, sur ce point, il a annoncé qu'un forum social et citoyen serait organisé en mars 2017.

Concernant l'adhésion de la CCMM à l'Agence France locale, le président a informé que, compte tenu du redressement de la situation constaté dans les compte administratifs 2015 et qui se confirmera en 2016, l'adhésion devient possible : « L'agence dispose de sa propre grille de notation mesurant la bonne santé financière de ses futurs membres ».

Cette souscription permettra à la CCMM de pouvoir bénéficier des crédits octroyés par l'Agence, notamment dans le cadre du financement du futur centre aquatique.

Sur le projet de construction d'une gendarmerie et de logements pour les gendarmes, l'Etat a décidé de reprendre l'opération en direct. Pour acter cet accord, le conseil communautaire a voté à l'unanimité le montage qui comprend une garantie par la CCMM de l'emprunt contracté par l'opérateur du projet.

Échange de bons procédés



En contrepartie du chantier, les jeunes participent à des activités variées.

Dans le cadre de l'accueil et animation jeunesse, les animateurs proposent des chantiers les matins dans les villages de la Com'com de Moselle et Madon. En contrepartie, des sorties, animations, activités, tournois, projets, ateliers sportifs et culturels leur sont proposés les après-midi. Sous la houlette des animateurs Émilie et Thomas, quinze jeunes participants dont Ibtissame et Nicolas de Thélod, se sont retrouvés derrière la salle polyvalente pour enlever des pierres de rocaille pour mettre à niveau le gazon et tailler les lilas dans le cimetière. Le

lendemain, c'est avec Fanny et Marion qu'une deuxième équipe a nettoyé les bancs de l'église de Thélod avec chiffons et de la cire, le meuble à l'entrée a été passé à la lasure pour lui redonner de la couleur.

Ces ateliers ont permis aux jeunes de faire du badminton à Maizières ou une activité manuelle, un tournoi de handball et une sottie à Nancy au festival Michtô.

Le tour de la Com'com... à pied !



Les premières balises ont été posées sur le territoire de Pulligny.

La Com'com Moselle Madon (CCMM) l'avait annoncé lors de l'inauguration des deux sentiers de randonnée "Circuits des mines", créés récemment sur son territoire : l'aménagement d'un circuit devant faire le tour de la CCMM. Ce projet, proposé par les cinq randonneurs bénévoles ayant déjà oeuvré à la réalisation des 2 sentiers thématiques, est né suite à l'arrivée de 7 nouvelles communes au sein de la CCMM. Il répond à

la politique d'aménagement touristique de la CCMM, résolue à faire mieux connaître l'ensemble de son territoire. Et, quoi de mieux que de le parcourir à pied !

Deux ans pour l'étude du tracé

L'étude du tracé a duré plus de 2 ans et une carte de situation vient d'être établie par Romary Munier, du service informatique CCMM, avec les indications recueillies sur le terrain par les cinq randonneurs bénévoles. Un logo identifiant ce long périple (plus de 120 km) a même vu le jour : il symbolise, en stylisé, le territoire de la CCMM avec les deux rivières qui le arçourent, la Moselle et le Madon.

Les premières balises viennent d'être posées sur le territoire de Pulligny, faisant partie des communes nouvellement rattachées. C'est ainsi que depuis 2 semaines, les 5 bénévoles de la CCMM ont rejoint 3 comparses de Pulligny pour commencer le balisage. Il fallut d'abord déterminer l'emplacement de la balise de départ ; ce fut, comme convenu, le mur de la mairie qui fut retenu. Le groupe parcourut ensuite les rues du village empruntées par le circuit, apposant, çà et là, des balises aux endroits adéquats. Puis, il s'est enfoncé dans la campagne où la pose des balises s'avéra plus aisée, les arbres ou des poteaux de parc étant des repères familiers aux randonneurs. Mais, les baliseurs prenaient garde de les protéger en intercalant des cales en bois, entre supports et balises.

Quelques kilomètres sont maintenant fléchés, première étape de la grande opération de balisage du Tour de la CCMM qui devrait se poursuivre pendant toute l'année 2017.

Des histoires à faire peur



Les enfants sont captivés par les histoires de Christiane Marcos.

Mercredi une douzaine d'enfants de 3 à 11 ans se sont retrouvés autour des bénévoles de la médiathèque pour écouter des histoires pour frissonner, trembler et peut-être mourir de rire !

L'après-midi a commencé par quelques jeux sur l'histoire de " la sorcière et carabistouille", puis Christiane Marcos, la conteuse, a poursuivi la lecture avec " Même pas peur des monstres".

Les enfants attentifs et très calmes ont ensuite découvert " 3 petits fantômes " et " La sorcière dans les airs ". Toutes ces histoires ont captivé l'assistance. Les bénévoles invitent les enfants à les retrouver le mercredi 21 décembre pour d'autres histoires suivies de jeux de société.



COMMUNES

CCMM

Mardi 25 octobre 2016 / Messein

Conseil municipal : les délibérations des élus

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité et n'ont pas donné lieu à débat, sauf sur une acceptation d'un devis où un conseiller a donné un avis circonstancié pour renseigner les conseillers sur la pertinence de la présentation de deux devis concernant la régulation du chauffage de la salle de l'Acquêt-d'Eau.

Après délibération, et sur proposition du maire, le devis émanant de la Sté Proselec Habitat de Messein est accepté pour un montant de 3.120 EUR TTC.

Avis favorable sur la demande de la CCMM pour l'exploitation d'une déchetterie sur la commune de Messein.

Après avoir pris connaissance de la révision des statuts de la CCMM, le conseil municipal accepte ceux-ci.

Location d'un logement à Kelly Guyot à compter du 1er octobre 2016 pour un loyer mensuel de 447,61 EUR.

Donne son accord pour céder à Aurélia Leroux née Viard l'habitation située 34 rue Curie pour le prix de 121.000 EUR, frais de notaires à charge de l'acquéreur.

Mardi 25 octobre 2016 / Viterne

Election partielle le 27 novembre



Le maire Ismaïl Tahtaci, au centre, lors des élections partielles de juin 2015 . Photo ER

La saga du pain à Viterne est assez représentative des dysfonctionnements au sein de l'équipe municipale. Le maire Ismaïl Tahtaci a jeté l'éponge, même s'il souhaite rester simple conseiller municipal. Les tiraillements au sein du conseil ont bridé son efficacité, ce qui s'est vu notamment quand des initiatives locales ont été mal relayées par les élus en poste.

On l'a bien vu aussi l'an dernier lorsque déjà il avait fallu procéder à une élection partielle pour le remplacement de démissionnaires. Trois listes s'étaient affrontées, ce qui est beaucoup pour un village de... 750 habitants.

Le maire actuel ne le sera que jusqu'en décembre. S'il n'explique pas les raisons de son départ, il est clair en tout cas que le préfet Philippe Mahé les a trouvés bonnes, puisque sa démission a été acceptée. Il peut en effet la refuser une fois. Un arrêté préfectoral vient de décider que le premier tour aura lieu le 27 novembre et le second tour éventuel le 4 décembre.

On peut s'étonner qu'une simple démission mais en restant conseiller entraîne une élection, puisqu'il suffit alors de réunir le conseil et d'élire un autre maire. Mais en fait, une adjointe conseillère, Anaïs

Desmazières ayant déménagé dans une autre commune, le conseil n'est plus au complet. Or, il doit l'être impérativement pour l'élection d'un nouveau maire, laquelle a lieu normalement le vendredi suivant le premier ou second tour. Par contre, Viterne étant une commune de moins de 1.000 habitants, il faudra que les candidatures soient reçues par le bureau des élections de la préfecture de Nancy pour qu'elles soient valables. On saura donc le nom du nouveau maire de Viterne le 9 décembre prochain.

G. M.

Samedi 29 octobre 2016 / Viterne

Viterne : « Aucun dysfonctionnement au sein du conseil municipal »

« Il n'y a eu aucun dysfonctionnement au sein du conseil municipal », nous écrit Philippe Maj, adjoint au maire de Viterne, suite à notre article de lundi relatant la prochaine élection partielle de Viterne, la troisième depuis le début du mandat, où cette fois, c'est le maire qui démissionne, outre un des trois adjoints... « L'équipe est soudée et solidaire et travaille dans la concertation. Le maire n'a pas jeté l'éponge, il reste conseiller et quitte ses fonctions de maire pour raisons professionnelles. Il n'y a pas de tiraillements au sein du conseil qui auraient freiné des initiatives locales. Au contraire, la municipalité s'est toujours efforcée de soutenir et d'encourager toutes les initiatives, d'où qu'elles viennent ».

NDLR : le maire, M. Mahtaci n'a pas voulu donner les raisons de son départ à L'Est Républicain. Il n'avait pas non plus expliqué les raisons de la démission d'un tiers des conseillers en mars 2015, ce qui avait conduit, déjà, à des élections partielles (avec trois listes en présence !) pour renouveler le conseil. Il avait été élu lui-même maire avec moins de voix que son adjoint Jean-Paul Mauroy...

Lundi 31 octobre 2016 / Xeulley

Les délibérations du conseil

Réunis en séance ordinaire, les élus ont délibéré sur les points suivants.

Extension et/ou création de parkings rue de la Libération : dans le cadre de la sécurisation de l'accès au groupe scolaire, du stationnement des riverains, un droit de préemption est décidé sur un bien immobilier (immeuble ou terrain) dans la zone UB du PLU, située à proximité du groupe scolaire, qui peut se présenter à la vente et qui correspond à ce projet. Unanimité.

Droit de préemption : le conseil n'exercera pas son droit de préemption concernant un immeuble sis rue de la Libération, cadastré AD 346.

Astreinte de déneigement : les élus reconduisent l'astreinte hivernale, du 1^{er} décembre 2016 au 5 mars 2017.

Coupes de bois année 2017 : le programme de coupes de bois 2017 dans la forêt communale s'établit ainsi par la vente de futaies de la coupe façonnée en commandes groupées et bois de chauffage réservé aux particuliers (100 m³ réservés à l'automne 2017). L'ONF est autorisé à réaliser les contrats de vente, de cession de bois de chauffage à la mesure. Unanimité.

Mercredi 02 novembre 2016 / Viterne

Bientôt un nouvel espace culturel



L'heure des contes ravit le public.

En cette période de vacances, les enfants sont venus un peu moins nombreux, mais prêts à écouter les contes de Marie-Christine.

Relatifs bien sûr à la veille de la fête d'Halloween aux histoires de sorts jetés par les sorcières et de mixtures à base de bave de crapauds et d'escargots. La récréation s'est faite autour d'un excellent gâteau aux noisettes réalisé par une maman.

Collecte de livres pour enfants

Puis vint l'heure du bricolage : un photophore inquiétant avec chauves-souris hiboux et chouettes... Parents et enfants ont pu remarquer que la réorganisation de la nouvelle bibliothèque des bénévoles était bien avancée. En effet, les livres offerts répertoriés sont rangés sur les nouvelles étagères budgétées par le conseil municipal et installées par nos employés communaux.

Le petit mobilier récupéré a repris des couleurs grâce aux peintures offertes par deux nouveaux donateurs qui viennent s'ajouter à notre liste.

Ce qui laisse à penser que l'ouverture de ce nouvel "espace culturel" pointe à l'horizon, probablement mercredi et samedi, les horaires restant à définir.

Victime de son succès, la collecte de livres "adultes" est momentanément suspendue. Seuls les livres pour enfants peuvent être encore déposés.

Merci encore pour l'élan de solidarité de chacun.

Vendredi 04 novembre 2016 / Xeuilley

Statuts de la communauté de communes

En réunion ordinaire, les élus ont délibéré sur les différents points à l'ordre du jour :

Révision des statuts de la CCMM : plusieurs évolutions : transfert du PLU qui devient PLUI, suppression de la compétence balayage, compétence eaux pluviales (mettre en conformité avec la circulaire du 13/07/2016) la compétence assainissement englobe la gestion des eaux pluviales, les compétences nouvelles seront financées par la taxe d'aménagement, le dispositif est applicable, à partir de 2017. Les attributions de compensation sont inchangées, à savoir : secteurs à taux normal 5 %, la CCMM conserve 1 point au titre des équipements qu'elle porte, en conservant un 1/2 point supplémentaire elle reversera aux communes 3,5 points, secteurs à urbaniser (taux à 8 % ou 10 %), la CCMM conserve 5 points avec un taux de 10 %.

Avec ces transferts de compétences, dès 2017, les communes n'ont plus de dépenses à faire valoir, économies pour les révisions de PLU et les eaux pluviales, les raccordements au réseau public d'électricité, cette contribution est due par la collectivité qui perçoit la fiscalité de l'urbanisme.

Le conseil approuve les statuts de la communauté de communes Moselle et Madon révisés, en adoptant le principe de financement des compétences nouvelles par le biais d'un partage du produit de la taxe d'aménagement, une abstention.

Création d'un poste d'adjoint technique 2e classe : les élus décident, à compter du 1/11 au 30 avril 2017, d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet, en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, unanimité.

Remboursement d'achat : deux factures de la CAL engagées pour la désinsectisation de l'église, d'un montant de 85,65 EUR seront remboursées à Bernard Moine, unanimité.

Bulletin municipal : délibération reportée ultérieurement.



ACTUALITES

DIVERSES

Déjà 368 migrants accueillis dans le Grand Est

Selon la préfecture du Grand Est, sept cars avaient quitté, lundi soir, la lande du Pas-de-Calais, en direction de l'est. Trois autres bus ont rejoint la région mardi avec à leur bord 97 migrants. Au total, 368 personnes ont d'ores et déjà été accueillies dans le Grand Est. Il s'agit en majorité de primo-arrivants de nationalité soudanaise qui « fuient les guerres et les persécutions ».

Au final, rappelons-le, 1.332 personnes doivent être accueillies dans la région. Les premiers réfugiés arrivés dans la région sont répartis ainsi dans les départements : 29 personnes dans les Ardennes ; 33 dans l'Aube ; 46 dans la Marne ; 39 dans la Haute-Marne ; 86 dans la Meuse ; 60 en Meurthe-et-Moselle ; 6 dans le Bas-Rhin ; 12 dans le Haut-Rhin ; 57 dans les Vosges. La Moselle sera concernée dans le courant de la semaine.

Demande d'asile

Ces hommes et ces femmes sont reçus dans des centres d'accueil et d'orientation (CAO). Ces structures sont intégralement financées par l'État. Leur gestion et leur encadrement sont confiés à des associations expérimentées, comme ARELIA à Neuves-Maisons, près de Nancy.

« La mise à l'abri dans les CAO est temporaire », précise la préfecture du Grand Est dans un communiqué. « Elle doit permettre aux migrants de constituer un dossier de demande d'asile. Ils seront réorientés ensuite. »

Mickaël DEMEAUX

Jeudi 27 octobre 2016 / Ouverture Région Lorraine

« La population est connue. Il n'y a pas de problème sanitaire important. »



Les migrants accueillis dans le Grand Est bénéficient-ils d'une prise en charge médicale ?

Nous avons mis en place un dispositif de prise en charge sanitaire dans les dix départements qui accueillent depuis lundi les migrants de la lande de Calais. Dans chaque département, le système organisé est différent. La prise en charge peut se faire par des médecins libéraux ou des intervenants associatifs (Médecins du monde...).

sur la base du volontariat ?

Cette prise en charge est obligatoire ou se fait-elle

L'agence régionale de santé (ARS) n'impose rien à personne, et on n'interdit à personne l'accès aux soins. En réalité, on s'adapte aux besoins des hommes et femmes.

D'après les retours que vous avez eus du terrain, comment vont les migrants de Calais ?

Pour être franc, la problématique « santé » n'est pas une question majeure pour cette population. Les personnes accueillies dans le Grand Est sont connues. Elles ont déjà vu des médecins à Calais. Globalement, ce sont des gens qui vont bien. À Neuves-Maisons, près de Nancy, un médecin était sur place à l'arrivée des migrants en début de semaine. Il n'a été détecté aucune maladie. Maintenant, il existe, comme partout, des personnes qui rencontrent des problèmes majeurs, comme une grossesse à risques. Elles sont ou seront identifiées.

Propos recueillis par Mickaël DEMAUX

Jeudi 27 octobre 2016 / Actu 54

La fin du compteur forain



Mme Galmiche, 81 ans, se retrouve tributaire d'un groupe électrogène. « J'ai l'impression de retourner 20 ans en arrière. » ER

EDF/Enedis procède à une série de coupures de courant dans la communauté des gens du voyage. Au grand dam des intéressés.

Elle a plutôt l'air en forme, Monique, du haut de ses 81 ans. Mais le moral, lui, est brutalement tombé bas. « On a travaillé toute sa vie, et pour finir, on est

traité comme un chien. Alors que j'ai toujours payé mes factures. » Ce qui ne lui a pas évité une coupure nette de courant. Désormais, c'est groupe électrogène. « On a l'impression de retourner 20 ans en arrière. »

Monique Galmiche est victime d'une campagne menée par Enedis (anciennement EDF) à l'encontre des compteurs provisoires, aussi appelés compteurs forains. Une solution à laquelle les gens du voyage ont souvent recours, même quand ils finissent par se sédentariser.

C'est le cas de Mme Galmiche et sa famille, installées en mobile home sur la commune de Chavigny depuis près de 35 ans. Une famille qui n'est pas connue pour réclamer de l'aide. Mais là, le dossier était trop lourd à gérer seule, et la situation depuis lundi est devenue douloureuse. Si ce n'était ce groupe électrogène prêté en catastrophe, Mme Galmiche n'aurait plus aucune source ni d'éclairage, ni de chauffage.

Sur le seul lundi 24 octobre, six foyers ont ainsi été privés de courant autour de Nancy et Pont-à-Mousson. « Un processus inquiétant qu'on a vu s'installer depuis quelques années », témoigne Luc Bour, directeur de l'association Amitiés Tsiganes. « Au motif que les compteurs provisoires pourraient être dangereux. Mais ils ont laissé le provisoire durer parfois pendant 40 ans, et tout d'un coup, alors qu'autour du cas de Mme Galmiche tout une série d'acteurs sociaux et politiques se sont mobilisés, et qu'une solution est en passe d'être trouvée, ils coupent brutalement ? »

« Contre la dignité humaine »

Mairie, conseil général, codecom s'étaient en effet concertés, et Madame Galmiche n'ayant pas les moyens de tout payer, des aides semblaient pouvoir être mobilisées de sorte de réunir la somme nécessaire à l'installation d'un compteur réglementaire. « Ils parlent sécurité, mais vous ne croyez pas que laisser une octogénaire à l'aube de l'hiver sans courant, ce n'est pas dangereux ? » Si dangereux aux yeux d'Hervé Tillard, le maire de Chavigny scandalisé, qu'il ne rejette pas la possibilité d'engager une action en justice. « Enedis se réfugie derrière la réglementation, mais la somme demandée de près de 7.500 EUR (outrageusement élevée, pour amener une ligne, alors que les poteaux sont déjà là), dit

bien de quoi il s'agit. Surtout qu'entre l'arrivée du devis et la coupure, ils ne nous ont pas laissé 15 jours ! C'est clairement faire pression sur la collectivité pour qu'elle signe un chèque illico. Je suis maintenant bien convaincu que la mise aux normes n'est qu'un prétexte, il s'agit là d'abord d'une opération financière. Quitte à agir contre la dignité humaine. Et de la part d'un opérateur qui a des obligations de service public, c'est honteux. »

Lysiane GANOUSSE

« Ça fait deux ans qu'on a prévenu »

« Nous sommes bien conscients des difficultés que ça occasionne pour les usagers concernés », assure Christine Patrois, directrice territoriale Enedis. « Mais on ne peut pas dire qu'on a coupé le courant du jour au lendemain. Dans le cas du dossier de Chavigny, nous avons prévenu l'abonné depuis 2014 qu'une Opération nationale de résorption des compteurs provisoires était engagée. Nous sommes tributaires de normes imposées par la commission de régulation d'énergie, et ce pour assurer la sécurité des intéressés. Quant au prix, il n'est pas fixé à la tête du client, mais lui aussi par la régulation d'énergie. Certes, un devis a été envoyé récemment, mais voilà plus de 2 ans qu'on attend un dossier consuel (délivré par un organisme indépendant pour vérifier la sécurité de l'installation électrique intérieure), il n'est jamais arrivé. Et on ne peut pas reporter ad vitam aeternam. »
